

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 14 octobre 2009

SOS VILLAGES D'ENFANTS REAGIT AUX SOUPCONS DE LA JUSTICE SUR 17 ASSOCIATIONS A VOCATION HUMANITAIRE, DONT 2 PORTENT UN NOM PROCHE DE SOS VILLAGES D'ENFANTS

Le quotidien « le Parisien » fait la Une sur « des millions d'euros détournés » par 17 associations à vocation humanitaire, en citant - entre autres - des associations dont le nom est très proche de celui de SOS VILLAGES D'ENFANTS, comme « Agir pour les enfants du monde » (AEM) ou « Village du Monde pour enfants » (VMPE). Gilles PAILLARD, Directeur Général de SOS Villages d'Enfants, dit « *combien il est difficile de voir qu'une autre association utilise un nom très proche de celui de notre association et que cela devient encore plus douloureux lorsqu'il y a soupçon sur la bonne utilisation des fonds.* » Gilles Paillard s'insurge contre le risque de double peine pour SOS Villages d'Enfants, membre du Comité de la Charte depuis 1992.

Gilles PAILLARD fait valoir que la bonne gestion des fonds et la transparence dans la communication sont essentielles pour la gouvernance de SOS Villages d'Enfants, membre – depuis 1992 - du **Comité de la Charte de déontologie des organisations sociales et humanitaires** faisant appel à la générosité du public.

A ce titre, SOS Villages d'Enfants s'est engagée à respecter les quatre principes fondamentaux de la Charte

- la transparence financière qui implique notamment l'élaboration de comptes clairs,
- la qualité des messages qui sous-entend le rejet de toute présentation fausse ou trompeuse et implique que les fonds collectés soient employés conformément à l'objet social,
- la rigueur dans les modes de recherche de fonds : respect des recommandations de la CNIL et en particulier la confidentialité des fichiers, refus de liens exclusifs avec des prestataires privilégiés,
- le contrôle interne (au sein de l'organisme) du respect des engagements pris, grâce à un Conseil d'Administration vigilant et à des organes de contrôle adaptés.

SOS Villages d'Enfants a été contrôlé par l'IGAS en 2000 : la mission de l'IGAS consistait à contrôler la conformité des dépenses de l'association et à examiner le fonctionnement de l'association au niveau national et international. En conclusion, le rapport de l'IGAS fait valoir que : "**SOS Villages d'Enfants, qui s'appuie sur un personnel efficace et convaincu de l'importance de la mission de l'association, développe son action avec cohérence, rigueur et transparence.**"

L'IGAS atteste que "l'ensemble des activités de SOS Villages d'Enfants financées par la générosité du public est conforme à l'objet même de l'association défini dans ses statuts et aux informations données à ses donateurs et à ses différents interlocuteurs".

Les rapport d'activité, le rapport financier, les membres composant le Conseil d'Administration sont consultables sur le site internet : www.sosve.org

A propos de SOS Villages d'Enfants

Depuis plus de 50 ans en France, SOS Villages d'enfants permet aux frères et sœurs orphelins, abandonnés ou séparés de leurs parents pour raisons familiales graves de grandir ensemble dans la chaleur et la sécurité d'une vie de famille. En France, l'association accueille près de 900 enfants et jeunes adultes dans ses 14 villages d'enfants SOS et ses 3 établissements associés.

SOS Villages d'Enfants France est membre de la fédération internationale SOSVillages d'Enfants. Présente dans 132 pays, elle prend en charge plus de 70 000 enfants et jeunes dans 500 villages d'enfants SOS. Avec plus de 1000 structures scolaires, éducatives, sociales et médicales, elle vient en aide à plus de 900 000 bénéficiaires.

Pour plus d'informations : www.sosve.org

Contact Presse à SOS Villages d'Enfants :

Frédérique LECUYER : 01 55 07 25 40 – 06 07 72 36 02 - flecuver@sosve.org
Chantal PALITZYNE : 01 55 07 25 42 – 06 81 20 85 12 - cpalitzyne@sosve.org

**Pour que frères et sœurs
partagent la même enfance**